

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 7 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 7 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

**Présents** : Georges RAVOIRE, Laurent CABANAS, Laurent CHAUVEAU, Karine SEYMOUR, Estelle FAURE, Hélène ZATKOWSKI, Dany DUBOIS, Simone JULIEN et Rozenn IRVOAS.

**Procurations** : André VALETTE a donné pouvoir à Georges RAVOIRE.

**Absents excusés** : Florence HUC, Serge PINA, Claude BERGES, Laetitia LAPAIX et Pascal THIERRY.

**Secrétaire de séance** : Estelle FAURE.

**1. Approbation du compte rendu de la dernière séance**

Le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2. Délibération pour le remplacement d'un nettoyeur haute pression**

Monsieur le Maire propose d'équiper le service technique d'un nettoyeur haute pression thermique. Il précise que plusieurs sociétés ont été consultées et propose de retenir :

- l'offre de la société SARL LANGUEDOC CHIMIE pour l'achat du nettoyeur haute pression, d'une tête rotabuse et d'un furet pour un montant de 1348.11 € HT.

*Le conseil municipal refuse cette délibération par 1 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.*

**3. Délibération pour la location de toilettes pendant la fête locale**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'association Labastide en fête demande à la commune pour l'organisation de la fête locale la mise à disposition de deux toilettes sèches pour le public pendant 3 jours proche du lieu de la manifestation.

Il précise que plusieurs sociétés ont été consultées :

- la société LOCAMAT31 pour 2 WC pour 3 jours (assurance/ transport/ vidange) pour un montant de 743.04 € T.T.C,
- la société LOXAM pour 1 WC pour 3 jours (transport / vidange) pour un montant de 393.50 € T.T.C,
- la société KILOUTOU pour 1 WC pour un week-end (transport/ vidange/ assurance) pour un montant de 726 € T.T.C.

*Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la société LOCAMAT31 par 8 voix pour et 2 abstentions.*

**4. Délibération pour les travaux sur les routes de la commune : Trottoir et ralentisseur rue du Château et panneau piétons lumineux devant l'église**

**Création trottoir Avenue du Château** : Monsieur le Maire explique que la demande pour la réfection du trottoir émane des conseillers, il présente les devis du Sicoval qui détient la compétence voirie :

- 1<sup>ère</sup> proposition : un enduit bicouche qui se compose de deux couches superposées (1 fine couche d'émulsion de bitume qui fait office de liant ou de colle et 1 couche de graviers de 1 à 2 cm) et cette opération peut être ou non répétée pour un montant de 16 620 € H.T.
- 2<sup>ème</sup> proposition : un enduit Fillérisé qui se compose d'enduit avec roche broyée pour un montant de 17 745 € H.T.

- 3<sup>ème</sup> proposition : un enduit bicouche coloré qui se compose de la même façon qu'un enduit bicouche mais s'harmonisent parfaitement avec le style de l'environnement et une palette de couleurs est disponible pour un montant de 18 120 € H.T.

*Le conseil municipal ne retient aucune proposition par 6 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions. Le conseil municipal propose d'assurer la protection des piétons par des poteaux en bois le long du bas-côté de la route.*

Implantation plateau traversant sur l'avenue du Château : Monsieur le Maire propose l'installation d'un plateau traversant au niveau du 11 avenue du Château pour permettre de réduire la vitesse des véhicules. Il présente le devis du Sico-val pour un montant de 3 197 € H.T.

Après discussion, les conseillers considèrent ce plateau traversant mal placé et inutile. Le conseil municipal pense qu'un séparateur de voies au croisement de la route de Maurémont et de l'avenue du château serait plus efficace.

*Le conseil municipal refuse l'implantation du ralentisseur sur l'Avenue du Château par 6 voix contre, 1 voix pour et 3 abstentions.*

Implantation d'un panneau lumineux pour le passage piéton devant l'église : Monsieur le maire rappelle qu'au dernier conseil municipal il a été demandé la mise en sécurité du passage piéton de l'avenue du Lauragais au niveau de l'église. Il propose d'installer un panneau lumineux à LED clignotantes permettant une signalisation accrue d'un passage piéton dangereux ou sensible.

*Après discussion, le conseil municipal, défavorable à l'implantation d'un panneau lumineux au niveau du passage piéton devant l'église, propose une rénovation de la peinture de signalisation du passage piéton plutôt qu'un panneau lumineux.*

## **5. Délibération pour choisir un audit pour l'ALAE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit avait été demandé lors de la séance du 27 novembre 2018 et présente au conseil municipal deux devis :

- La société Accentiel qui propose une action en 3 phases :
  - 1<sup>ère</sup> phase - Découverte : Entretiens individuels pour les membres de l'équipe d'animation, l'association des parents d'élève et une observation sur les temps d'accueil des enfants.
  - 2<sup>ème</sup> phase - Consolidation des réponses : sous forme d'un document récapitulatif,
  - 3<sup>ème</sup> phase – Rêve/Design/Déploiement : Travail en groupe avec l'équipe à partir des résultats consolidés et anonyme pour imaginer les possibilités, concevoir ensemble les images de leur avenir et créer l'avenir souhaité et le soutenir. Le devis d'élève à 2 250 € T.T.C.
- L'association les Francas qui propose une action de formation qui doit permettre à chaque participant : d'identifier les enjeux éducatifs liés au cadre d'accueil des enfants sur les temps scolaires, de mobiliser les éléments nécessaires à la définition d'un cadre d'accueil sécurisant pour tous les enfants accueillis et d'adopter les postures et les attitudes adaptées à l'accueil d'enfants dans le cadre d'un accueil éducatif. L'action de formation se composera de 4 séquences de 3.50 heures chacune. Ces 4 séquences s'intégreront dans une progression pédagogique conçue en 3 phases permettant d'aborder spécifiquement une dimension de la mise en œuvre d'un cadre d'accueil sécurisant. Le devis d'élève à 1 442.52 € T.T.C.

*Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société Accentiel par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.*

## **6. Délibération pour la création d'un poste de bibliothécaire**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le projet bibliothèque constitue un challenge qui prévoit un redressement significatif de la fréquentation de la bibliothèque. Il propose de recruter une adjointe au patrimoine, emploi de catégorie C, sur un poste à temps non complet à 14 heures par semaine, pour l'animation de la bibliothèque. Le nombre de bénévoles étant en baisse, il est indispensable de renforcer et d'animer l'équipe afin de réussir le lancement de la nouvelle bibliothèque.

*Après discussion, le Conseil Municipal décide la création du poste adjoint au patrimoine à temps non complet à 10 heures par semaine par 5 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.*

## **7. Création d'une commission d'étude pour le montant des subventions communales**

Le conseil municipal avait demandé une révision des subventions votées au dernier conseil.

Les critères d'attribution répondaient vaguement à leur utilité dans le village (volume des adhérents ou des personnes concernées), nombre ou importance des animations proposées...

En examinant ces critères et en ajoutant d'autres priorités si nécessaire, une révision des sommes allouées devrait permettre une répartition équitable.

Monsieur le Maire propose de créer une commission pour s'en saisir.

Mme Simone JULIEN, 4<sup>ème</sup> adjointe et responsable à la commission Vivre ensemble, est la seule volontaire, cela ne permet pas sa création ; la création d'une commission d'étude pour l'attribution des subventions municipales est donc ajournée.

## **8. Informations sur les travaux en cours**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'avancement du projet de rénovation de la Bibliothèque.

Il explique que les travaux projetés l'année dernière ont rencontré bien des obstacles.

Actuellement, la Mairie va présenter par l'intermédiaire de l'architecte en charge du projet un nouveau permis de construire plus conforme aux exigences des Bâtiments de France.

Les demandes de subventions sont soumises à cette démarche et pourraient au mieux être versées en fin d'année ou plus vraisemblablement en 2020.

## **9. Information municipales**

- Poste d'agent technique polyvalent : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une offre d'emploi a été déposée sur le portail du Centre de Gestion pour un poste d'agent technique polyvalent pour le remplacement du contrat qui s'est terminé en mars 2019. Ce recrutement doit être aussi pensé en fonction du départ à la retraite en 2021 de l'autre agent technique.
- Élection Européennes : Monsieur le Maire rappelle que les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Les Conseillers Municipaux sont amenés à donner leurs créneaux de disponibilités pour les permanences du bureau de vote.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 23h20.**